

MARDI

26 NOVEMBRE 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 405. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

269.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.

Trois mois. 7 fr.
Six mois. 13
Un an. 25

POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

Trois mois. 9 fr.
Six mois. 17
Un an. 33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

25 novembre 1851, saisie de la Tribune; saisie du Globe; condamnation du *Véritable Majeux*, 25 fr.; troubles à Aix. — 26 novembre 1851, saisie de la Révolution et de l'Écho Français.

DES MACHINES,

DES BUCHES, DES MANNEQUINS ET DES AUTOMATES
APPLIQUÉS AUX FONCTIONS PUBLIQUES.

Les Romains étaient, ma foi, de bien drôles de corps qui me semblent avoir singulièrement perfectionné la science de l'économie domestique. Au lieu de confier la garde de leurs maisons à des chiens vivans, ils se contentaient d'en peindre ou d'en sculpter la représentation et d'écrire sur la loge de ce prétendu gardien : *Cave canem* (prenez garde au chien).

Que dites-vous de cet usage économique? Quant à moi, je vous avoue que le chien en peinture et le *cave canem* m'ont trotté dans la tête, et qu'en me réveillant je me suis adressé cette question : Ne serait-il pas possible de remplacer nos fonctionnaires publics par des fonctionnaires en bois, en carton ou en peinture? Ce serait une fameuse économie. Qu'en pensez-vous?

Nous allons chercher ensemble la solution de cette importante question.

Napoléon disait, en parlant d'un roi constitutionnel : C'est un cochon à l'engrais. Je m'empare de cette définition dont la justesse m'a toujours frappé; j'observerai seulement qu'un cochon coûte à engraisser; que de plus, un cochon est mortel, et qu'après sa mort, le choix de son successeur peut déterminer dans l'état des luttes sanglantes. Pourquoi ne pas faire fondre un cochon en bronze? Cette dépense une fois faite, vous placez votre cochon sur le trône, et il ne vous reste plus qu'à payer un domestique chargé d'enlever le vert-de-gris qui aurait l'audace de s'attacher à Sa Majesté. Voyez-vous l'économie? D'un seul coup vous supprimez les valets de chambre, valets de pied, valets d'écurie, pages, écuyers, cavalcadours, aides-de-camp, gardes

de la manche, hérauts-d'armes, et toute cette fourmilière de valets insolens et fainéans qui pullulent autour d'un roi constitutionnel. Mais ce n'est pas tout : votre cochon en bronze ne craint ni les Ravaillac, ni les Louvel; à quoi serviraient donc tous ces soldats qui veillent aux portes du palais et jusque dans les appartemens du monarque? Supprimez cela et faites peindre à l'huile, sur tous les murs du château, deux ou trois régimens sur lesquels le domestique, chargé de veiller à la conservation du cochon, pourra chaque mois passer l'éponge. Il est inutile de dire qu'on devrait apporter le plus grand soin dans le choix de ce domestique, car le gaillard pourrait bien un jour s'aviser de fondre Sa Majesté pour en faire des gros sous.

Voyons maintenant si dans les bureaux des ministères nous ne pourrions pas appliquer avec avantage notre procédé économique; je ne parle pas des ministres, car, sous un gouvernement constitutionnel, ils sont censés responsables, et, dans ce cas, s'il s'agissait de les pendre, ce serait faire un vol à la nation de lui donner le spectacle d'un mannequin pendu. Ceci bien convenu, entrons dans les bureaux. Voici des gaillards dont l'occupation consiste à tailler des plumes et à lire le journal; remplacez bien vite ces machines par d'autres machines en bois, vous ne ferez que substituer des bûches à d'autres bûches. Vous obtenez par ce moyen une double économie, car lorsque ces commis en chêne ou en ormeau seront détériorés, Son Excellence pourra se servir de ses employés pour se chauffer.

Passons maintenant à la chambre des députés. — Mais, allez-vous me dire, la représentation nationale ne coûte rien, il n'y a pas d'économies à faire sur ce chapitre. — Oh! oh! et l'entretien de la salle? et le chauffage? et l'éclairage (car, sans qu'il y paraisse, ces messieurs sont éclairés)? et les honoraires du président? et les places? donner aux députés fidèles, à leurs fils, à leurs petits fils, à leurs neveux, à leurs cousins? — Je propose donc de supprimer tous les députés et de n'en conserver qu'un seul pour l'usage particulier de chaque ministre. Ce re

présentant sera un automate d'un mécanisme bien simple, puisqu'il n'aura qu'à ouvrir la main et laisser tomber une boule blanche. A l'aide de cet ingénieux procédé, vous n'avez plus ni centre, ni opposition, ni côté droit, ni côté gauche.—Mais, me direz-vous, chaque ministre ayant dans son cabinet un député qui votera les lois, que ferez-vous du local destiné aux séances de la chambre? — Ma foi! ce que vous voudrez, un grenier, par exemple, ou des écuries.

Voyons si notre système des fonctionnaires-machines ne peut pas être appliqué aux évêques et archevêques. Ces princes de l'église nous parlent d'humilité et se font traîner en carrosse; ils déclament contre les richesses et possèdent des parcs et des châteaux. A quoi se bornent pourtant les fonctions de ces prélats? à donner des bénédictions. Eh bien! commandez au mécanicien des automates épiscopaux qui, levant le bras, tendant l'index et le médium, et agitant sans cesse la main, donneront des bénédictions perpétuelles. Un évêque peut être malade, et pendant la maladie du pasteur, le troupeau est privé de bénédictions: un automate épiscopal n'aura jamais ni rhumatisme, ni goutte, et ne sera pas même exposé aux rhumes de cerveau. Il bénira le jour, bénira la nuit, et ces bénédictions économiques et perpétuelles ne sauraient manquer d'obtenir un immense résultat. Pourquoi ne pas en essayer?

Vous concevez combien il me serait facile de vous démontrer l'utilité des fonctionnaires-machines appliqués à toutes les branches de l'administration; mais ces développemens m'entraîneraient trop loin, je vais terminer par un dernier exemple.

Il est démontré que depuis la charte-vérité la presse est libre, ce qui veut dire qu'on fait aux journalistes le plus grand nombre de procès possible. Pourquoi donc, vu l'abondance de ces procès, ne pas affecter aux causes politiques un avocat général dans chaque parquet? Ce magistrat pourrait être facilement remplacé par un automate parlant, qui, dans tous les procès, répéterait quelques-unes de ces phrases: *L'hydre de l'anarchie allait relever sa tête sanglante.... Vous n'hésitez pas à réprimer la licence des doctrines publiées par cette feuille incendiaire..... Les républicains veulent la loi agraire, ils ne rêvent qu'incendie, pillage, dévastation et échafauds*, et mille autres gentillesses qui, depuis trois ans, semblent stéréotypées sur les lèvres de tous les accusateurs publics. Indépendamment de l'économie, l'application de mon procédé offre de grands avantages: l'accusateur automate, dont les mouvemens seront réglés, ne s'emportera pas, ne se démentira pas sur son banc à l'instar de M. Nadaud, et ne dira d'autres bêtises que celles que le mécanicien lui aura permis de dire.

Je ne sais quelle est votre opinion sur mon nouveau système; quant à moi, je dois vous dire, amour-propre à part, que son application doit résoudre le problème important du gouvernement à bon marché. Il y a du reste si long-temps que nous avons des fonctionnaires-machines, qu'il ne serait pas mal d'essayer des machines fonctionnaires. Nous verrons ce qu'en penseront nos honorables impropitiués.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 de ce mois, sont priés de le renouveler, S'ILS NE VEULENT POINT ÉPROUVER DE RETARD dans l'envoi de leur feuille.

LE TYRAN SANS LE VOULOIR,

Couplets sur l'air : Ah! daignez m'épargner le reste.

Mes chers amis, ah! plaignez-moi!
J'étais un bon propriétaire;
N'ambitionnant, sur ma foi,
Que le titre de prolétaire,
Mais un cousin imprudemment
Contre nos droits un jour proteste;
Puis voila qu'un soulèvement
Renverse son gouvernement,
Ah! daignez m'épargner le reste!....

Divers sentimens inconnus
Allaient de mon cœur à ma tête,
Quand des centaines de bras nus,
Suivant ce pauvre Lafayette,
Voulaient proclamer à jamais
La république; je l'atteste.
Comme tout bas j'en frémissais,
Je me suis fait roi des français!
Ah! daignez m'épargner le reste!....

Comme il fallait, pour arriver,
Montrer une ame libérale,
Tous les jours marchant à crever,
Je parcourais la capitale.
Au peuple je tendais la main,
Je paraissais humble et modeste;
Je promettais sur mon chemin
Et j'oubliais le lendemain.....
Ah! daignez m'épargner le reste....

J'osai, sous l'égide des lois,
Montrer sans fard mon caractère;
Et nommant à tous les emplois,
Seul je devins le ministère.
La chambre généreusement,
Pour moi se montrant peu funeste,
M'alloua, vous savez comment,
Un fort modique traitement....
Ah! daignez m'épargner le reste....

Soudain des esprits infernaux
Se soulèvent; peut-on le croire?
Ils osent dans tous les journaux
Me baptiser... père La Poire,
Cassette, Harpagon, Dutoupet;
Tous ces noms là, je les conteste....
Pour moi le principal objet,
C'est que j'aie ma part du budget!
Ah! daignez m'épargner le reste!

Le peuple n'est jamais content :
Il veut la paix, il veut la guerre;
Dans ses goûts toujours inconstant,
Ce qu'il a cesse de lui plaire.
Aussi riant de ses efforts,
Je souffre bien qu'il m'admoneste....
Mais, s'il écoutait ses transports,
Je lui parlerais.... de mes forts!...
Ah! daignez m'épargner le reste....

DE LA CONTREBANDE DANS LE GOUVERNEMENT.

ET DU GOUVERNEMENT DANS LA CONTREBANDE.

Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude.
MOLIÈRE.

Depuis quelques mois, on entend beaucoup parler de contrebande. Depuis la grande contrebande politique qui introduisit, en 1830, un ordre-de-choses sur le trône, et 221 députés dans la salle du palais Bourbon, la contrebande a pris un essor miraculeux. C'est probablement un des bienfaits dont le règne du susdit ordre-de-choses a comblé nos campagnes. Toujours est-il, qu'à défaut d'un

sstitutions républicaines, ledit trône est aujourd'hui entouré de toutes sortes de contrebandes. Au fait, c'est beaucoup mieux; car ordre-de-chose et institutions républicaines des mots qui hurlent, comme dit le *Journal des Débats*, de se rencontrer accouplés, tandis que contrebande et ordre-de-chose du neuf août font ensemble un merveilleux effet.

Je ne veux point parler de la contrebande qui se commet sur la frontière Belge, ni de celle qui se fait à main armée sur la frontière espagnole, ni même de celle qui se pratique, relativement aux boissons, à toutes les barrières de France et de Navarre, et notamment du département du Puy-de-Dôme. Celle-là est du ressort des tribunaux, et non du mien. Je veux seulement m'occuper de la contrebande diplomatique dont les tribunaux, eux, ne s'occupent jamais. Cette différence entre les deux contrebandes susdites tient sans doute à ce que la première est faite par les pauvres au profit des pauvres, tandis que la seconde est commise par les riches au profit des riches. C'est, du reste, de toute justice; car les Français sont égaux devant la loi, mais non pas devant la contrebande.

Les courriers d'ambassade paraissent être spécialement sujets à cette épidémie. Dernièrement, la douane en a surpris un qui avait caché de riches étoffes jusque sous la doublure de sa berline. Son porte-feuille était lui-même tellement gonflé, que les douaniers conçurent des soupçons. « Certes, se dirent-ils, la diplomatie est bavarde en diable, d'autant plus qu'elle parle toujours pour ne rien dire. Il est impossible toutefois qu'elle ait parlé des dépêches de cette grosseur. C'est beaucoup trop volumineux pour une simple liste, et beaucoup trop mesquin pour un protocole. » Ceci dit, les douaniers violèrent le porte-feuille, et trouvèrent sous des enveloppes, au cachet de l'ambassade, des cachemires et des dentelles.

Quelques jours après, les mêmes douaniers virent passer un agent diplomatique, suivi de plusieurs fourgons. L'agent diplomatique était chargé d'une croix d'honneur, et les fourgons de vingt-sept énormes ballots. « Pour le coup, s'écrièrent les douaniers, en voilà un qui pêche par l'excès contraire. Est-ce qu'il s'imagine nous faire prendre ces ballots pour des dépêches d'ambassade? Il y a le cachet du ministre, c'est vrai; mais ce cachet, comme celui des bouteilles de nos marchands de vins, sert bien souvent à déguiser de la fraude. D'ailleurs, une collection complète des protocoles ne ferait pas, à beaucoup près, le demi quart de cette masse. Si ce monsieur pense nous abuser, il faut qu'il nous prenne pour de francs Vachon-Imbert. » Après quoi, les douaniers fouillèrent dans les ballots, d'où sortirent de riches et précieuses marchandises. L'agent diplomatique était un très proche parent de M. Sébastiani.

Pendant que ceci se passait dans le nord, on saisissait dans le midi des tabacs et des tapis de Turquie dans des caissons à l'adresse de l'administration militaire; et des caisses de corail expédiées en fraude pour le compte des premières autorités d'Alger.

Et n'ayez peur qu'on désère à la justice ces cas de contrebande. La justice qui émane du royaume a bien assez de s'occuper de la petite contrebande, de la contrebande prolétaire. Quant à la contrebande aristocratique, on

lui octroie non seulement grâce et merci, mais on lui restitue encore les marchandises confisquées.

J'ai bien peur que la contrebande finisse par devenir une des institutions de l'état; car je ne vois pas trop qui pourrait, dans le gouvernement actuel, parvenir à nous en délivrer. Ce ne peut être ni l'ordre-de-chose qui, en 1830, s'est installé en contrebande sur nos barricades, ni la chambre des députés qui nous a fait une charte en contrebande, ni la chambre des pairs qui nous a montré dernièrement de vieux drapeaux de contrebande, ni M. Humann dont le pain de sucre contrebandier est désormais historique, ni M. Gisquet qui a infesté la France de fusils de contrebande, ni MM. Dubois (dont on fait les flûtes), Sylvestre de Chanteloup, et autres magistrats irréprochables qui nous assomment tous les jours de leur justice de contrebande.

Ma foi, jusqu'à nouvel ordre! il faut en prendre son parti. Je connais beaucoup d'honnêtes gens qui, du coup, ont pris le parti républicain. C'est ce qu'il y a de mieux à faire.

Lyon.

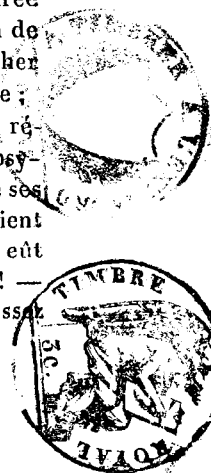
Une ordonnance, en date du 19 novembre, convoque le 6^{me} arrondissement électoral de l'Isère à la Tour-du-Pin, pour le 14 décembre prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Prunelle, nommé inspecteur des eaux thermales de Vichy. Nous allons voir, par cette épreuve, si les électeurs dauphinois ont compris la reconnaissance qu'ils doivent à M. Prunelle pour la manière remarquable dont il les a représentés parmi les impropres. En tous cas, s'ils lui reprochent d'avoir mal géré leurs affaires, ils pourront leur montrer combien il a su faire les siennes. A une première élection, il a eu l'inspection des eaux de Vichy; à une seconde, il aurait sans doute le doyennat qu'il attend si impatiemment. Ces motifs sont plus que suffisants pour déterminer les électeurs à réélire M. Prunelle.

— MM. Tardy, Vuillamy et Durand, ouvriers cordonniers, comparaissent aujourd'hui mardi devant les juges de police correctionnelle, sous la prévention du délit de coalition. — Ces trois citoyens, dont la moralité est bien connue, sont cependant détenus depuis quinze jours par mesure préventive.

— M^{re} Michel-Ange Périer doit présenter leur défense.

— Samedi 23 novembre ont eu lieu les obsèques du docteur Peiffer, chirurgien, aide-major à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Tous ceux qui l'ont vu comme nous d'assez près pour apprécier la portée de son esprit, l'élévation de ses sentimens, la droiture et la bonté de son cœur, déplorent profondément cette perte prématurée et irréparable. — Le docteur Peiffer n'était pas un de ces médecins qui bornent leurs études à rechercher les phénomènes de la nature physique de l'homme;

— sa vaste intelligence avait exploré toutes les régions du monde moral, comparé tous les systèmes psychologiques. — La science sociale avait été l'objet de ses longues méditations, et ses vœux les plus ardens avaient pour objet le bonheur de ses semblables! — Elle eût été belle et utile cette vie qui commençait à peine! — L'humanité lui eût décerné des couronnes s'il eût assés



vécu pour réaliser les conceptions de son intelligence et les rêves de son âme. — L'amitié du moins gardera pieusement sa mémoire.

Nouvelles.

Le procès du *Patriote de la Côte-d'Or*, motivé par l'insertion des statuts de l'association pour le refus de l'impôt sur le sel et sur les boissons, sera jugé à Dijon, le 30 courant : M. Cabet, député, présentera la défense. — Le manifeste présenté à la France par la société des *Droits de l'Homme* continue à produire un fort bon effet. L'exposé des principes qu'il contient, les garanties que présentent les hommes bien connus qui composent le comité central, devaient faire attendre un pareil résultat. Déjà un grand nombre de villes ont leur association particulière fondée sur les bases de celle de Paris. Après Lyon que nous avons déjà cité, on compte autour de notre ville, Châlons qui a plus de 50 sections et dont le comité est composé de MM. Menand, ancien procureur général, Thévenin, Pérusson, Letorey et Tête ; Seurre, qui a plus de 30 sections : Gray ; Beaune, Bourges, Dax ; et nous sommes instruits que des associations semblables se forment dans plusieurs cités et dans un certain nombre de communes qui nous avoisinent. Le comité de l'association de Lyon, composé des citoyens Édouard Albert, César Bertholon, P. A. Martin, Hugon et Baune, outre ces communications directes avec le comité de Paris, s'est mis en rapport avec les principales villes que nous venons de citer. — La *Tribune* voulant faire pour le peuple plus qu'elle n'avait encore fait, devait paraître chaque dimanche avec un supplément destiné spécialement aux ouvriers et aux associations. Elle imitait dans un sens démocratique ce que des journaux salariés font pour la monarchie. Son premier supplément a été saisi, et les rédacteurs ayant obtenu du parquet l'assurance que cette mesure n'avait été prise que parce qu'il n'y avait pas double cautionnement, ont reproduit dans leur numéro suivant les articles du supplément. Mais le journal a été lui-même saisi, cette fois, a-t-on dit, à cause du contenu des articles. N'est-ce pas là un infame guet-à-pens !... La *Tribune* en avait fini avec ses 87 procès. Prend-on ces deux nouveaux pour le commencement d'une seconde série semblable à la première !... En tout cas, si telle était sa pensée, le pouvoir n'aura probablement pas le temps de l'accomplir. — Le projet d'exiler en Amérique tous les réfugiés polonais, continue d'occuper le pouvoir. — Le *Peuple Souverain*, journal républicain de Marseille, a été acquitté, il y a quelques jours, dans deux procès dont l'un avait pour prétexte l'insertion d'un extrait de l'*Homme Rouge*, non poursuivi à Lyon. M^e Bedarride, d'Aix et M^e *** ont défendu le gérant avec le plus grand talent. Nous regrettons de n'avoir pu annoncer plus tôt cette bonne nouvelle à nos lecteurs. — La garde nationale de St-Amand vient d'être suspendue par le préfet pour avoir refusé d'agir contre les citoyens qui voulaient refuser l'impôt sur les boissons. — La police de Paris a fait une descente dans les bureaux de l'association de *Propagande Républicaine*, pour y saisir tous les chapeaux de feutre des crieurs, sur lesquels les mots que nous venons de souligner sont écrits, afin de les distinguer des vendeurs des cris de la police.

Beaux-Arts.

EXPOSITION DE NOVEMBRE 1853.

MM. DUBUISSON. — JACQUAND. — BIARD.

(4^e Article).

Dans le compte succinct que nous rendons de l'exposition, nous ne pouvons ni ne voulons omettre les tableaux de M. Dubuisson. Ce jeune artiste possède des qualités trop réelles pour que nous ne nous fassions pas un plaisir d'accorder à ses ouvrages la mention honorable qu'ils méritent. Son combat du Pont de Boche est un morceau bien composé, régulièrement dessiné, franchement peint, plein de vie, d'action et de chaleur. Il y a dans la couleur un ton de mystère tout-à-fait convenable au sujet ; seulement nous craignons que par la suite, elle ne pousse un peu au noir. Outre ce tableau, nous devons à M. Dubuisson quelques jolis paysages dans lesquels la nature nous paraît bien observée, et qui annoncent chez l'auteur une certaine flexibilité de talent.

Celui de M. Jacquand est toujours le même. On retrouve dans sa présentation de Louise Labbé à François 1^{er} toute la manière de ses précédentes compositions. Le lieu de la scène est sans doute très fidèlement reproduit, mais aucun air ne circule dans cette longue file de personnages guindés, raides, apprêtés comme les poupées au milieu desquelles l'auteur est né et a vécu. La figure de François 1^{er} est sans noblesse ; toutes les têtes de femmes sont jetées dans le même moule, et busquées comme des têtes de chevaux normands. On dira que M. Jacquand apporte un soin minutieux à l'exacte imitation des

différentes étoffes dont ses personnages sont revêtus ; à cela nous répondrons que c'est un mérite sans doute, mais un mérite, selon nous, très secondaire et qui ne rachète pas le défaut d'expression qui se fait sentir sur toutes ces physionomies froides et inanimées. On peut appliquer à M. Jacquand ce qu'on a déjà dit d'un autre peintre lyonnais : c'est qu'on voit bien qu'il habite une ville où se fabriquent les étoffes de soie. Cet artiste demeure fidèle, nous ne dirons pas à l'école lyonnaise (il n'y a pas d'école là où il n'y a pas de maîtres), mais au genre léché, petit, rétréci, dans lequel M. Revoil s'est toujours efforcé d'emprisonner le talent de ses élèves. Cependant M. Jacquand a trouvé, dès son début dans la carrière, des encouragements qu'on n'a pas prodigués à tout le monde. Les saintes recommandations de Monseigneur l'archevêque *in partibus* d'Amasie et la royale protection de la duchesse d'Angoulême lui étaient tout-à-fait acquises. Mais que sert au progrès des arts l'ignorante et superbe protection des grands ?

Les patronages n'ont pas manqué non plus à M. Biard. Ils lui ont procuré le petit agrément de faire à nos frais, un voyage en Morée, en Egypte, etc. Nous disons à nos frais, parce que les libéralités d'un gouvernement monarchique ne s'exercent jamais qu'aux dépens des contribuables parmi lesquels nous sommes bien assurés qu'on nous fera toujours la grâce de nous compter, tout républicains que nous puissions être ; et pourtant, qui nous a valu cette lointaine et coûteuse promenade de M. Biard ? Deux scènes d'arabes, évidemment peintes au retour, avec des souvenirs que l'éloignement des lieux avait singulièrement affaiblis. Nous cherchons vainement dans ces deux petites compositions quelque chose qui nous rappelle ce ciel resplendissant et brûlant des contrées dont le peintre a prétendu nous donner une idée. Nous n'y trouvons qu'une teinte jaunâtre sans éclat et sans chaleur. Si du moins M. Biard savait dessiner ! Mais, hélas ! son trait n'est pas plus correct que son coloris n'est vrai. Au premier aspect, ces vices d'exécution sont moins frappants dans les *folles de l'Antiquaille*, parce que ce tableau est assez bien composé, et que les figures n'y sont pas mal disposées : mais que l'on y fasse attention, et l'on reconnaîtra bientôt que ces figures n'ont pas de relief. Il y a beaucoup de personnages dans cette composition ; mais pas de mouvement. L'air, l'espace, la profondeur y manquent totalement. La perspective aérienne y est tout-à-fait oubliée. Remarquez d'ailleurs que, pavé, murs, ciel, vêtement, carnation, tout est de même ton. C'est de la grisaille.

Avec les défauts que nous venons de signaler, il n'est pas étonnant que M. Biard ne puisse aborder un sujet un peu élevé. Aussi, ne voyons-nous que des scènes vulgaires, triviales. Il paraît qu'il affectionne particulièrement les tireuses de cartes et les sorcières, pour lesquelles la beauté des formes n'est pas absolument nécessaire. Que si le talent de M. Biard ne peut atteindre à une certaine hauteur, il faut qu'il fasse du grotesque, mais du grotesque spirituel comme Callot. Peut-être les habitudes fashionables l'éloignent-elles des sujets de ce genre ; dans ce cas nous lui en fournirons. En voici un dont il pourrait tirer parti, ce nous semble.

Pendant un séjour à Rome, au temps où il était employé dans les armées françaises, un médecin de notre connaissance que la révolution de juillet a revêtu d'un triple caractère, avait pris un goût tout particulier pour la poudre à poudrer ; mais il l'employait d'une façon fort singulière. D'abord, celle dont il faisait usage n'était point fabriquée avec de l'amidon, mais avec du sucre pulvérisé. Ensuite, il ne l'appliquait pas à son énorme tête, mais sur une partie de son individu encore plus volumineuse si c'est possible ; pour la faire tomber il ne se servait ni de peigne, ni de brosse, ni de couteau de maître : il priait quelque jolie et piquante nymphe romaine de la lui enlever avec ce qu'il y a, au dire d'Esope, de meilleur et de pire en ce monde (historique).

GLANE.

Dutoupet a rétabli le droit du *Seigneur*.

— La monarchie fait danser l'aristocratie, le peuple espère la faire valser.

— Le peuple est lié et le pouvoir *soulier* (souillé). Un jour viendra où nous lui porterons une *botte* !... (Paroles d'un *savetier*).

— Le roi Léopold n'a pu toucher ni les Français, ni sa dot.

— A la suite d'un repas frugal, Dutoupet eut une indisposition que le craindre pour ses jours ; heureusement que plusieurs infusions de thé le firent revenir à son état naturel. — Il paraît que cet homme a l'estomac plus délicat que la conscience.

A céder, une étude d'avoué près le tribunal de Guéret, département de la Creuse.

S'adresser à M. Beaune, place Sathonay, n. 4.

J. FERTON, l'un des gérants.